

COMMUNE DE SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026-07-051

Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présent(s) : 26
Nombre de suffrages exprimés : 29
Nombre d'absent(s) : 3
Nombre de pouvoir(s) : 3

Vote :

Pour : 29
Contre : 0
Abstentions : 0
Ne vote(nt) pas : 0

Le deux juillet deux mille vingt-six, à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle du Colombier, sous la présidence de Monsieur Eric LARDON, Maire.

Date de convocation : 26 juin 2026

Membres présents en séance :

Eric LARDON, Armand LULKA, Patrick AIVAZIAN, Charlotte DEGUIN, Romain DUINAT, Florence GAVARD, Rene TETE, Christiane CLUZEL, Patrice BRAUD, Odile PHILIPPON, Dominique THIOLERE, Francois DELESTRADE, Martine CHARLES, Eric VIOLLET, Jérôme VARAGNAT, Armando FALCIONI, Raphael GABION, Isabelle ROIRE, Margot SOLVIGNON, Stephanie JAILLET, Corinne VERDIER (arrivée à 20h43), Carole MAUVIN, Arnaud CENZATO, Christophe KRISTIDES, Morgane LAFARGE, Charlène ROSNOBLET, Alexandre KARAGUEUZIAN

Membre(s) absent(s) excusé(s) :

Hélène DE SIMONE, Marie-Pierre SEON, Corinne VERDIER

Membre(s) ayant donné un pouvoir :

Hélène DE SIMONE pouvoir à Charlotte DEGUIN, Marie-Pierre SEON pouvoir à Martine CHARLES, Corinne VERDIER pouvoir à Florence GAVARD.

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 29, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un(e) secrétaire. Madame Charlène ROSNOBLET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet : COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES DE LOIRE FOREZ AGGLOMERATION (LFA) - DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Certifié exécutoire
Transmis à la Sous-Préfecture de
Montbrison
le :

Publié ou notifié :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202566-20260702-2026-07-051-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/07/2026
Publication : 15/07/2026

Par courrier du 27 avril 2026, Loire Forez Agglomération (LFA) informe qu'elle doit constituer une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) pour la nouvelle mandature.

Cette commission a pour principale mission d'établir un rapport portant évaluation des charges financières transférées à l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) ou aux communes membres de l'EPCI dans le cadre des compétences qui leur sont dévolues.

Cette commission est obligatoirement composée de conseillers municipaux des communes membres.

Lors de sa séance du 21 avril 2026, le conseil communautaire en a fixé sa composition comme suit :

- 1 représentant pour les communes de moins de 5 000 habitants,
- 2 représentants pour les communes de plus de 5 000 habitants et de moins de 10 000 habitants,
- 3 représentants pour les communes de plus de 10 000 habitants.

La commune comptant 5 116 habitants au 1^{er} janvier 2026, il est proposé au conseil municipal de désigner ses représentants pour le nouveau mandat.

Les désignations sont faites par vote à bulletin secret (art. L. 2121.-21 du CGCT). Mais le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres :

- **DECIDE** d'adopter le scrutin public pour cette élection,

- **DESIGNE**

- * Patrick AIVAZIAN, Adjoint aux finances et Christiane CLUZEL, Adjointe aux fêtes et cérémonies, comme représentants titulaires
- * et Marie-Pierre SEON, Conseillère Municipale, comme représentante suppléante au sein de la CLECT

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ, LE 6 JUILLET 2026

Le Maire,

Eric LARDON

Le Secrétaire de séance

Charlène ROSNOBLET